



Communiqué de presse

À Lyon, le 03.09.2025

Pour diffusion immédiate

Le Coût de la Rentrée en Audioprothèse pour l'Année Académique 2025 :

Nouvelles Données

Lyon, 3 septembre 2025 - Comme chaque année, la FNEA étudie les coûts de la rentrée universitaire en étroite collaboration avec la FAGE. Cette étude prend en compte les frais de scolarité, de fournitures, de transport, de loisirs, de nourritures et de logement. Les résultats publiés ce jour mettent en évidence une **augmentation non négligeable** des frais de rentrée pour cette année 2025.

En effet, une augmentation de **3,66%** est constatée par rapport à l'année dernière. Le coût de la rentrée universitaire, calculé en fonction des effectifs de chaque école d'audioprothèse pour des étudiants non boursiers, passe donc de **3 547,06€** en 2024 à **3 676,91€** pour 2025.

Il est important de noter une diminution de certains frais, tels que les frais de vie courante (équipements, téléphonie, loisirs et transport), ainsi que les frais d'agence. Cela ne compense néanmoins pas l'augmentation importante des loyers et du prix d'un panier de course moyen.

Cette année encore, la **CVEC** (Contribution de Vie Étudiante et de Campus), est en **augmentation**, passant de 103€ en 2024 à 105€ en 2025. Cette contribution fixée initialement à 90€ en 2018, connaît une hausse constante depuis ces 7 dernières années. La FNEA soutient donc la demande de la FAGE de désindexer la CVEC sur l'inflation, ainsi que sa fixation par arrêté du Ministère.

Il est essentiel de rappeler que ces dépenses dépassent largement le budget moyen d'un étudiant. Si de nombreux étudiants exercent un emploi à côté de leurs études, leurs revenus ne sont souvent, ni stables, ni suffisants pour couvrir l'ensemble de leurs charges.

À cela s'ajoutent les contraintes liées aux **stages**, souvent réalisés loin du lieu d'étude, qui entraînent des frais supplémentaires de déplacement et parfois de logement. Cette situation met en évidence une **charge financière** particulièrement lourde, qui interroge sur l'**équité d'accès** à la formation et sur les conditions de vie des étudiants.

De plus, les primo étudiants en audioprothèse sont contraints de payer plusieurs fois les **frais de dossiers** s'ils souhaitent candidater dans plusieurs écoles.

Afin d'alléger cette charge, il serait pertinent d'harmoniser les candidatures et de remplacer ces paiements multiples par un **unique frais de dossier** de 80 euros, contre six aujourd'hui pour la formulation des onze vœux. Dans un contexte de forte précarité étudiante, la FNEA défend cette mesure afin de garantir une véritable **égalité des chances** entre tous les candidats.

Comme pour le reste des étudiants français, les étudiants en audioprothèse se heurtent à des coûts financiers trop élevés et en constante augmentation, liés à la vie courante mais également aux frais de scolarité.

Cet **enjeu national** doit être entendu et pris en compte pour **limiter la précarité étudiante**. Pour cela, la FNEA revendique, encore cette année, une **gratification** encadrée et adaptée lors des stages pour **tous les étudiants** du cursus.

La revalorisation des stages, parmi les revendications majeures du projet de réingénierie de la formation en audioprothèse, doit permettre à chaque étudiant de poursuivre sa formation dans des conditions sécurisées, sans que des difficultés financières ne compromettent son avenir.

Contact Presse :

Leïla CHARRIER

<https://fnea.org>

Lou-Anne LE BEC

07.81.07.23.32

06.52.18.19.51

president@fnea.org

Affaires_academiques@fnea.org

Affaires_sociales@fnea.org

À propos : La Fédération Nationale des Etudiants en Audioprothèse (FNEA) est une Association Étudiante de Loi 1901 rassemblant l'ensemble des étudiants de France en préparation au Diplôme d'Etat d'Audioprothésiste.

Fin du communiqué.